

**TARIF DROIT DU BAIL**  
**Sommations - procédures - poursuites et faillite**

Etude du dossier		200.00
------------------	--	--------

**Mesures préalables**

Vérification auprès du contrôle des habitants		50.00
Contrôle track & trace		50.00
Sommation 257 d CO		100.00
Sommation trimestre d'avance		100.00

**Recouvrement de créance LP + procédures LP**

Requisition de poursuite	par locataire	100.00
Réquisition de continuer la poursuite	par locataire	100.00
Réquisition de vente	par locataire	100.00
Requête de faillite	par locataire	200.00
Production auprès de l'Office des faillites		100.00
Audience de faillite		500.00
Poursuite en réalisation de gage	par locataire	100.00
Poursuite en prestation de sûretés	par locataire	100.00
Réquisition de prise d'inventaire	par locataire	100.00
Requête de mainlevée		250.00
Audience de mainlevée		500.00

**Procédure sommaire CPC - Expulsion - Cas clair**

Requête d'expulsion		250.00
Audience d'expulsion		500.00
Requête d'expulsion par voie d'exécution forcée		250.00

**Procédure simplifiée ou ordinaire CPC**

Requête de conciliation		250.00
Audience préfectorale de conciliation		500.00
Demande Tribunal des baux		500.00
Dépôt réponse - duplique - réplique, etc...	par acte	500.00
Audience Tribunal des baux minimum voir tarif horaire à partir de + 2 heures d'audience		500.00

**Procédures provisionnelles et superprovisionnelles**

Requête d'inspection locale-expertise, etc...		500.00
Audience superprovisionnelle ou provisionnelle		500.00

<b>Tarif horaire</b>		200.00 à 250.00
<b>Frais de déplacement</b>	par KM	1.00

**TVA EN SUS**

**Notes :**

Chaque cas ne nécessite pas la mise en œuvre de toutes les opérations précitées. Un cas usuel de contentieux avec expulsion d'un locataire pour non-paiement de loyer peut être estimé à un coût moyen de CHF 1'500.00 et CHF 2'500.00 HT.

Le coût d'une procédure préfectorale de conciliation suivie d'un procès au Tribunal des baux peut être quant à lui estimé à un coût moyen entre CHF 2'000.00 et CHF 5'000.00 HT.

A ce montant seront déduits les dépens et éventuelles participations aux frais obtenus.

Ces tarifs ne comprennent pas les frais de tiers (frais d'enquête, de poursuite, de justice, etc...).

Les montants sont estimatifs et dépendent de la complexité de chaque cas.